

Convention de mise à disposition de la salle

Elisabeth Martens, domiciliée à Wépion, 13 Tienne aux Bruyères,
met à disposition de

Mr/Mme
domicilié(e) à.....

la salle située au 13 Tienne aux Bruyères à 5100 Wépion
pour l'activité suivante:

pour la période:
aux conditions suivantes:

Ce montant couvre les frais administratifs, frais de chauffage, de
climatisation, d'entretien (intérieur et extérieur), l'eau (wc-lavabo),
l'électricité, etc.

Le montant de
est à verser au plus tard le
sur le compte de Elisabeth Martens : BE58 0630 1357 4779
avec la comm.: "PAF pour la salle du Tienne+ *dates et horaire*"

Mr/Mme
certifie par la présente avoir pris connaissance du R.O.I. de la salle
située au 13 Tienne aux Bruyères

R.O.I. à télécharger ici: <http://www.tiandi.be/index.php/salle-tiandi/228-tarif-et-conditions>

Une caution de 100€ est à déposer lors de la première occupation
et sera restituée après l'état des lieux de la dernière occupation, à
condition que le R.O.I. ait été respecté.

date et signatures :

rem: cette convention sert également de reçu